

ponsabilité dans cet état de fait. Nous n'avons pas bougé d'un iota notre approche de placement depuis vingt ans. Nous sommes même dans l'incapacité de savoir où travaillent nos syndiqués, de connaître leurs compétences particulières, ce qui n'était pas le cas dans les années 1970. L'informatique n'existait pas, mais la permanence disposait quand même d'un vrai fichier.

Par ailleurs, cette situation de carence de la permanence ouvre la porte à tout type de placement parallèle, que ce soit d'individus, d'entreprises ou encore à Coforma. Cette concurrence d'« officines » ne va pas dans le sens de l'amélioration du volume, des conditions et de la défense de l'emploi, bien au contraire évidemment.

Une fois encore, je pense qu'il est urgent avant tout de créer un vrai fichier dédié à l'emploi. Nous devons connaître le mieux possible nos adhérents, mais aussi les entreprises. Cette initiative est indispensable, mais pas suffisante. Elle implique aussi que nous rencontrions des directions d'entreprise. Que nous proposons nos services. Nous avons su dans le passé être attractifs même pour des patrons, pourquoi ne le serions-nous pas encore aujourd'hui ?

Et dans ce cadre, il faudrait aussi tordre le cou à un certain nombre d'idées reçues. En effet, si l'on considère que la recherche d'emploi est une attitude syndicale, est-ce que les moyens pour y parvenir pourraient ne pas l'être ?

Lorsque nous sommes contraints de constater que le rapport de forces nous est nettement défavorable dans les secteurs de la presse magazine et de l'édition, est-ce une attitude syndicale de se contenter du constat et de n'avoir d'autre rôle que d'assistance juridique ? Surtout lorsque notre syndicat a la particularité de posséder un bureau de placement ?

GARDER DES EMPLOIS PAYÉS EN SALAIRE

Nous avons été confrontés depuis près de vingt ans, surtout dans l'édition, à des modes de paiement illégaux pour un correcteur (honoraires, agessas, etc.). Nous avons engagé à maintes reprises des procès pour requalifier des contrats et mettre en conformité avec la loi le mode de paiement. Nous avions raison de le faire et nous avons d'ailleurs souvent gagné.

Mais nous avons aussi à chaque fois perdu l'emploi. Pouvons-nous sortir de cette seule logique ?

Serait-il utopique et antisyndical d'avoir parallèlement une autre démarche ? Cette démarche pourrait consister à proposer une sorte de « contrat » à certains employeurs — qui paieront de toute manière en agessas ou en honoraires — qui font appel à des pigistes, voire à des CDD de courte durée, de payer un peu plus cher en factures, charge à nous de les transformer en salaires par le biais d'une association

(voire une SARL, il n'y a pas de tabous) que nous créerions. Cette initiative aurait le double mérite de débarrasser l'entreprise de contraintes administratives (cela a un prix !) et de sortir par notre intermédiaire les pigistes de leur isolement.

Cela mérite d'y réfléchir, d'avoir un nécessaire débat, d'en analyser toutes les conséquences. Mais évacuer cette hypothèse (sans en avancer d'autres) avec le seul argument que « ce n'est pas le rôle d'un syndicat » ne me semble pas une réponse convenable à la préoccupation de 99 % (hors presse évidemment) des gens qui viennent encore vers le syndicat.

DÉVELOPPER LA « CYBER-CORRECTION »

Tout cela reste dans les secteurs « traditionnels ». Mais quid du multimédia ?

Dans quel cadre avons-nous une réflexion sur des métiers et emplois potentiels qui existent ou existeront sur Internet ?

Il n'y a pas de réponse définitive. Bien malin celui qui pourrait affirmer quel sera l'âge adulte d'Internet. Mais, d'ores et déjà, beaucoup de choses se font dans lesquelles notre intervention serait utile et souhaitable.

Par exemple, entre autres, il va prochainement s'installer sur le Net un logiciel (et un service payant) de traduction. Chaque intervenant (particulier ou entreprise) qui enverra un message aura la possibilité de le faire traduire par ce logiciel dans la langue de son choix. Une seule condition au départ : que le texte d'origine soit expurgé de toute faute d'orthographe pour ne pas perturber le logiciel de traduction. Et, à l'arrivée, on peut penser que la traduction sera approximative et nécessitera un travail de réécriture. Deux types d'intervention différentes, toutes deux de notre ressort. C'est un exemple parmi bien d'autres. Mais on ne peut se contenter de rester spectateur. Notre présence est utile et souhaitable, à nous de la rendre effective.

Voilà quelques raisons qui m'ont progressivement amené à penser que tout n'est pas foutu et qu'au contraire nous avons de vraies cartes à jouer en dehors de la presse parisienne.

L'EXEMPLE DU SOUS-COMMANDANT MARCOS

Mais il y a urgence à ne s'occuper, et en priorité absolue, que de ce qui constitue à mes yeux la seule base d'un regroupement au sein du Syndicat des correcteurs : le métier et les métiers à la périphérie. Tout le reste est du « luxe » et ne peut exister que si l'essentiel existe. Pour avoir le loisir de participer aux marches européennes contre le chômage, à la réunion « intergalactique » du Chiapas, d'assurer une solidarité aux dockers de Liverpool, de pouvoir être au côté des sans-papiers et de s'opposer le plus activement possible à la loi Debré, etc., tout cela au nom du Syndicat des correcteurs, il faut avant toute chose qu'il continue d'exister. Lapalissade ! qu'il me semble néanmoins nécessaire d'énoncer.